

Peut-elle être accusée de vol?

Par PetiteMaman, le 14/10/2008 à 14:40

Bonjour,

Je découvre ce site et en profite pour poser une question qui pourra peut-être venir en aide à une amie...

Une jeune femme va faire quelques achats de vêtements dans une grande enseigne... Elle passe en caisse, donne un chèque pour régler ses achats... La caissière note les références de la carte d'identité de mon amie au dos du chèque et le pose sur le comptoir pour que mon amie en vérifie le montant (le chèque est rempli par la machine)... Elle y pose ensuite le ticket de caisse, dit au revoir à sa cliente et vaque à d'autres occupations.

Mon amie aurait très bien pu interpeler la caissière pour l'avertir que le chèque était resté sur le comptoir, mais, je ne sais pas ce qui lui est passé par la tête (surtout qu'elle est d'habitude très honnête, sans vouloir lui trouver d'excuses), elle a pris le chèque et l'a glissé dans son sac de courses avec le ticket de caisse...

Elle est sortie de la boutique, a jeté le chèque récupéré et m'a appelée rongée de remords...

Elle ne sait pas quoi faire: retourner au magasin pour payer ses achats? Je ne suis pas certaine que ce soit judicieux... Même si ça allègerait sa conscience, les faits resteraient les mêmes...

Que risque-t-elle? Le chèque ayant été rempli à la machine, peut-on la retrouver? Et les caméras de surveillance?

Je ne sais que lui conseiller... Je n'ai aucune connaissance en la matière et, la connaissant, elle ne va en parler à personne d'autre!

Merci par avance de vos réponses... Ne la jugez pas, svp...

Cordialement...